

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 03 Juin 2022**

OBJET : Equipement des exploitations en matériel dans le cadre de l'étude de valorisation du cochon créole de Martinique – Dossier FEADER

Président : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 03 Juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des séances du Comité du 11 mars et 5 Avril 2022
2. Présentation du projet de mandature ainsi que le nouvel organigramme
Dossiers Finances
3. Révision de la cotisation annuelle de la CACEM
4. Pénalités de retard pour certains marchés
Dossiers Ressources Humaines
5. Création d'un Comité Social Territorial
6. Création de postes
7. Révision de la prime de sujétion des Gardes des Réserves Naturelles
Dossiers Economie Durable
8. Dossier FEADER : caractérisation du cochon créole
9. Convention spécifique INRAE/PNRM : caractérisation du cochon créole
10. Mission INRAE pour le génotypage du cochon créole
Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la Biodiversité
11. Plan de financement : mise en œuvre des actions OGS n° D1.3 – B6.1 – A.2
12. Avis du PNRM sur le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de la Caravelle
13. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – Monsieur F. ISMAIN -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case-Pilote) – Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L. GUIZONNE (Grand-Rivière) - Mr S. THALMENSY (Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin) -

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ Communes : Mr D. DELEPINE (Ducos) et Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr F. ISMAIN (CTM) – Mr R. DULYMBOIS à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr Gérard MONSTIN (Carbet) -

Membres titulaires absents

→ CTM : Mesdames K. BERNABÉ – F. CARIUS – S. NORCA – C. EMMANUEL – N. LIMIER - Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – E. DUFEAL - J-C ECANVIL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE -

→ Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. TABAR (Gros Morne) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mme A. APOCALE (Saint Esprit) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) -

→ Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr B. BIROTA (CAP NORD)

Absents excusés : Mme M-A RAVIN (CTM) – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) -

Invitée Excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM.

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n° 22-10 en date du 05 avril 2022 portant vote du Budget Primitif 2022 du Budget Principal du PNRM,

Considérant que le projet de recherche sur la valorisation du cochon créole de Martinique initié par le SM/PNRM, implique :

- de mettre en place des abris "techni-gîtes" sur les exploitations agricoles sélectionnées en étroite collaboration avec les éleveurs engagés qui acceptent de conduire le cheptel de cochons créoles confié par le PNRM, selon les strictes recommandations de l'INRAE. Ces abris "techni-gîtes" serviront pour les mises bas et l'allaitement des petits,
- Équiper les exploitations sélectionnées en matériels de contention,

Considérant que le coût des équipements est de 112 403,95 € et que le plan de financement étant prévu comme suit :

	Montant	Pourcentage
FEADER	89 923,16 €	80%
PNRM	22 480,79 €	20%
TOTAL	112 403,95 €	100%

Considérant que la participation financière du PNRM est inscrite au budget 2022, au programme :
Caractérisation du cochon créole de Martinique,

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de valider ce plan de financement pour l'équipement des exploitations pilotes pour l'expérimentation sur la valorisation du cochon créole de Martinique.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve le plan de financement proposé pour l'équipement des exploitations pilotes pour l'expérimentation sur la valorisation du cochon créole de Martinique.

Article 2

Décide d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses au budget en vigueur du SM/PNRM.

Article 3

Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant afin d'en assurer la mise en œuvre de l'opération.

Article 4

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le Vendredi 03 juin 2022



Le Président,

Félix ISMAIN

